

# Examen rapide de la classification du COSEPAC

pour la

## **Collinsie printanière** Collinsia verna

au Canada

**DISPARUE DU PAYS**  
**2022**

**COSEPAC**  
Comité sur la situation  
des espèces en péril  
au Canada



**COSEWIC**  
Committee on the Status  
of Endangered Wildlife  
in Canada

Le processus d'examen rapide de la classification est utilisé par le COSEPAC dans le cas des espèces sauvages dont le statut n'a pas changé depuis leur dernière évaluation. Les renseignements facilement accessibles contenus dans le précédent rapport de situation ou sommaire du statut de l'espèce et les documents de rétablissement ainsi que ceux détenus par les équipes de rétablissement, les autorités responsables, les centres de données sur la conservation et les spécialistes des espèces ont été examinés par le sous-comité de spécialistes des espèces concerné, puis analysés par le COSEPAC. Le présent document est le sommaire des renseignements pertinents.

Les examens rapides de la classification sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages que l'on croit en péril au Canada. Le présent document peut être cité de la manière suivante :

COSEPAC. 2022. Examen rapide de la classification du COSEPAC pour la collinsie printanière (*Collinsia verna*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, ix p. (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>).

Note de production :

Le COSEPAC remercie David F. Fraser d'avoir rédigé l'examen rapide de la classification pour la collinsie printanière (*Collinsia verna*) au Canada, aux termes d'un marché conclu avec Environnement et Changement climatique Canada. La supervision et la révision de cet examen rapide ont été assurées par Bruce Bennett, coprésident du Sous-comité de spécialistes des plantes vasculaires du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC  
a/s Service canadien de la faune  
Environnement et Changement climatique Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H3

Tél. : 819-938-4125

Télec. : 819-938-3984

Courriel : [ec.cosepac-cosewic.ec@canada.ca](mailto:ec.cosepac-cosewic.ec@canada.ca)  
[www.cosepac.ca](http://www.cosepac.ca)

Also available in English under the title "COSEWIC Rapid Review of Classification on the Spring Blue-eyed Mary *Collinsia verna* in Canada."



## COSEPAC Sommaire de l'évaluation

### Sommaire de l'évaluation – Décembre 2022

**Nom commun**

Collinsie printanière

**Nom scientifique**

*Collinsia verna*

**Statut**

Disparue du pays

**Justification de la désignation**

Cette plante printanière éphémère pousse dans des peuplements de feuillus clairsemés de la forêt carolinienne du sud-ouest de l'Ontario. Elle a été récoltée historiquement dans seulement trois sites. Aucun individu n'a été trouvé au Canada depuis 1954, malgré les recherches réalisées dans les environs des occurrences historiques.

**Répartition au Canada**

Ontario

**Historique du statut**

Aucune observation depuis 1954. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1987. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en décembre 2022.



## COSEPAC Examen rapide de la classification

### PRÉFACE

Il y a eu trois occurrences connues de la collinsie printanière dans l'extrême sud-ouest de l'Ontario (COSEWIC, 2000). L'espèce a été signalée pour la dernière fois au Canada en 1954 (COSEWIC, 2000; Environment Canada, 2010; Ontario Ministry of Natural Resources, 2010).

Depuis la dernière évaluation de la collinsie printanière (COSEWIC, 2000), la numérisation a progressé dans les herbiers à travers le monde. De plus, la plateforme de science citoyenne iNaturalist a facilité l'échange de renseignements sur les occurrences d'espèces. Malgré cet accès amélioré aux données, on n'a trouvé aucune mention canadienne de la collinsie printanière depuis le dernier rapport de situation du COSEPAC sur l'espèce.

Une seule occurrence de l'espèce est signalée dans un relevé de la végétation effectué en 1985 sur une propriété privée rurale près d'Ottawa. Cependant, aucune photographie ni aucun spécimen n'a été obtenu, et le relevé énumère un certain nombre d'espèces, en plus de la collinsie printanière, qui ne sont pas connues ou qui sont très rares dans la région d'Ottawa. À propos de cette mention, Mike Oldham, botaniste au Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario, écrit :

*« Les mentions canadiennes du *Collinsia verna* se limitent au sud-ouest de l'Ontario et il semble très peu probable que l'espèce soit présente dans la région d'Ottawa, à des centaines de kilomètres de la mention documentée la plus proche. L'espèce n'a pas été observée au Québec, en Nouvelle-Angleterre, ni dans l'État de New York à proximité de l'Ontario. Je soupçonne que la mention est fondée sur des individus qui se sont propagés à partir d'un jardin ou qui ont été plantés délibérément sur le site, ou bien que l'espèce a été mal identifiée. » [traduction] (correspondance de M. Oldham adressée à Laurie McCannell, 27 août 2013).*

Le Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario a par la suite évalué l'espèce comme étant SX en Ontario et a justifié la cote comme suit : « Une plante printanière éphémère des boisés de feuillus ouverts de la zone carolinienne. Récoltée historiquement dans trois sites en Ontario, bien qu'aucune mention connue n'ait été faite depuis 1954, en dépit de recherches à proximité des mentions historiques. Récoltée pour la première fois en Ontario en 1894... » [traduction] (ONHIC, 2015). La dernière mise à jour de la cote infranationale en Ontario remonte au 31 janvier 2015.

La collinsie printanière est inscrite comme espèce disparue du pays en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario et de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada.

### **Historique du statut**

Aucune observation depuis 1954. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1987. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en décembre 2022.

### **Carte actualisée**

Requise       Non requise

### **Explication/carte actualisée**

Non requise. Voir l'évaluation précédente (COSEWIC, 2000).

## RÉSUMÉ TECHNIQUE

Un résumé technique complet n'est pas requis pour une espèce disparue du pays évaluée au moyen d'un examen rapide de la classification.

*Collinsia verna*

Collinsie printanière

Spring Blue-eyed Mary

Répartition au Canada (province/territoire/océan) : Ontario

### Historique du statut du COSEPAC

Aucune observation depuis 1954. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1987. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en décembre 2022.

### Statut et justification de la désignation

<b>Statut :</b> Disparue du pays	<b>Code alphanumérique :</b> Sans objet
<b>Justification de la désignation :</b> Cette plante printanière éphémère pousse dans des peuplements de feuillus clairsemés de la forêt carolinienne du sud-ouest de l'Ontario. Elle a été récoltée historiquement dans seulement trois sites. Aucun individu n'a été trouvé au Canada depuis 1954, malgré les recherches réalisées dans les environs des occurrences historiques.	

### Applicabilité des critères

Critère A (déclin du nombre total d'individus matures) : Sans objet. Il n'y a eu aucune mention canadienne vérifiée de la collinsie printanière depuis 1954. Le critère du déclin ne s'applique pas.
Critère B (aire de répartition peu étendue et déclin ou fluctuation) : Sans objet. Il n'y a eu aucune mention canadienne vérifiée de la collinsie printanière depuis 1954. Le critère de l'aire de répartition peu étendue ne s'applique pas.
Critère C (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) : Sans objet. Il n'y a eu aucune mention canadienne vérifiée de la collinsie printanière depuis 1954. Le critère du nombre d'individus matures peu élevé et en déclin ne s'applique pas.
Critère D (très petite population totale ou répartition restreinte) : Sans objet. Il n'y a eu aucune mention canadienne vérifiée de la collinsie printanière depuis 1954. Le critère de la très petite population totale ou répartition restreinte ne s'applique pas.
Critère E (analyse quantitative) : Sans objet. Analyse non effectuée.

## REMERCIEMENTS

Del Meidinger et Bruce Bennett (coprésidents du SCS des plantes vasculaires) ont fourni des renseignements sur l'espèce. Leah Ramsay a fourni des commentaires sur une ébauche précédente.

### Experts contactés

Mike Oldham, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

Colin Jones, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

Gina Schalk, Service canadien de la faune (Environnement et Changement climatique Canada)

Jennifer Doubt, Musée canadien de la nature

Leah de Forest, Parcs Canada

## SOURCES D'INFORMATION

COSEWIC. 2000. COSEWIC assessment and status report on the spring blue-eyed Mary, *Collinsia verna*, in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. vi + 17 pp.

Environment Canada. 2010. Recovery Strategy for the Spring Blue-eyed Mary (*Collinsia verna*) in Canada. Species at Risk Act Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. iv + 12 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2010. Programme de rétablissement de la collinsie printanière (*Collinsia verna*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, iv + 13 p.]

Ontario Ministry of Natural Resources. 2010. Spring Blue-eyed Mary. Ontario Ministry of Natural Resources. Site Web : <https://www.ontario.ca/page/spring-blue-eyed-mary> [consulté en janvier 2021]. [Également disponible en français : Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario. 2010. Collinsie printanière. Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario. Site Web : <https://www.ontario.ca/fr/page/collinsie-printaniere>.]

Ontario Natural Heritage Information Centre. 2015. Site Web : <https://www.ontario.ca/page/get-natural-heritage-information> [consulté en janvier 2021]. [Également disponible en français : Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario. 2015. Site Web : <https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-des-renseignements-sur-le-patrimoine-naturel>.]

### Rédacteur de l'examen rapide de la classification :

- David F. Fraser

**Élément graphique issu de RAMAS (collez une capture d'écran, p. ex. depuis Side Note) :**

- Non requis pour une espèce disparue du pays.

**Texte issu de RAMAS :**

- Sans objet.



## HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

## MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

## COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

## DÉFINITIONS (2022)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

\* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

\*\* Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

\*\*\* Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

\*\*\*\* Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

\*\*\*\*\* Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement et  
Changement climatique Canada  
Service canadien de la faune

Environment and  
Climate Change Canada  
Canadian Wildlife Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.